Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amélioration de la santé financière des communes en 2004

La situation générale des finances communales en 2004, année de la bascule des points d'impôts entre communes et Canton, est jugée "bonne" par l'autorité de surveillance. Le résultat d'exploitation consolidé, après amortissement financier, n'avait pas présenté une marge aussi positive depuis longtemps. Degré d'autofinancement élevé, dépenses courantes maîtrisées, diminution de la dette publique sont autant d'indicateurs financiers encourageants. La situation avait été évaluée "stable" en 2003.

Dans le cadre d'une année charnière marquée par la bascule des impôts, la marge brute d'autofinancement des communes - de 451 millions - progresse spectaculairement par rapport à 2003 (+ 252 millions). Il s'agit là du meilleur résultat de ces 10 dernières années, en comparaison par exemple avec celui de 2001 (400 millions).

La part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux a fortement augmenté, le degré d'autofinancement passant de 44.6% à 133.8%, permettant, pour la première fois depuis des décennies, une légère diminution de la dette publique des communes vaudoises.

L'endettement brut par habitant atteint 8580 francs, soit une baisse de 2.23% par rapport à 2003. L'endettement net est de 2.7 milliards. Comme pour l'année 2003, les communes ont profité de taux d'intérêt historiquement bas en réduisant leurs coûts moyens sur la dette brute à 3,1% (contre 3,2% en 2003). Ainsi les intérêts passifs par tête sont passés de 375 francs en 1995 à 270 en 2004.

Au chapitre des investissements, l'année 2004 présente un net ralentissement au niveau des dépenses avec une diminution de 21%, ayant pour effet, comme pour

l'année 2001, de présenter une marge de financement positive de 114,2 millions.

Le Conseil d'Etat salue la bonne santé des finances communales. Elle atteste des équilibres financiers mis en place à ce jour. Compte tenu des évolutions à venir (nouvelle péréquation et RPT), le Conseil d'Etat continuera à accorder la plus grande attention à l'évolution de la situation financière des communes. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a réitéré auprès des représentants de l'Union des communes vaudoises sa volonté de négocier la mise en oeuvre de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) pour son entrée en vigueur en 2008.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 octobre 2005

DIRE, Jean-Claude Mermoud, Chef du département des institutions et des relations extérieures, 021 316 41 51 Fabrice Weber, directeur de l'autorité cantonale de surveillance des finances communales, 021 316 45 48

tableau des chiffres comptes 2004